



LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

unique pour assurer des ponts aériens et maritimes, de fournir à la base de l'ONU des équipes de planification d'urgence et des unités opérationnelles. L'ONU pourrait ensuite négocier dans les détails un arrangement relatif aux forces en attente ou un protocole d'entente afin de s'assurer de la mise en place d'un pont stratégique dans de brefs délais, si nécessaire.

Si l'on veut faire en sorte que l'ONU réagisse aux situations de crise, il faudra envisager de dépasser l'étape du regroupement d'unités nationales sur une même base pour arriver au concept du Groupe d'urgence permanent de l'ONU, placé sous le commandement et le contrôle exclusifs du Conseil de sécurité et du secrétaire général. La taille et la structure générale de cette force de réaction rapide seraient dans une large mesure celles décrites ci-dessus. Elle aurait un état-major permanent, au moins deux états-majors de mission déployables, ainsi que des unités et du personnel de soutien connexes. En puisant dans le personnel qualifié des unités nationales pour constituer la base de ce Groupe d'urgence permanent, l'ONU disposerait d'un noyau très compétent pour la formation des nouvelles recrues.

À mesure que les volontaires professionnels formeront une force onusienne cohérente, ils pourront se charger de certaines des opérations les plus risquées qui sont ordonnées par le Conseil, mais auxquelles les pays fournisseurs de troupes hésitent à contribuer. Les volontaires de l'ONU offrent la meilleure perspective pour la création d'une force de réaction rapide entièrement fiable et bien entraînée. Comme elle n'aurait pas à consulter les autorités nationales, l'ONU pourrait réduire considérablement le temps de réaction et les volontaires pourraient être déployés dans les heures suivant la décision du Conseil de sécurité. Comme la *Commission on Global Governance* (1995) l'a fait remarquer : « L'existence même d'une force de volontaires de l'ONU immédiatement disponible et efficace pourrait avoir un effet dissuasif. Elle serait un soutien important dans la négociation et dans le règlement pacifique des différends. Il est grand temps que cette idée — celle d'une force de volontaires des Nations Unies — devienne une réalité. » Aussi difficile que cet objectif puisse paraître, il mérite que l'on s'y attarde et que l'on évalue rigoureusement sa faisabilité à long terme.

Aussi difficile que cet objectif puisse paraître, il mérite que l'on s'y attarde et que l'on évalue rigoureusement sa faisabilité à long terme

Il ne faut pas perdre de vue qu'une force onusienne permanente est une option coûteuse. L'étude d'une brigade de déploiement rapide effectuée par les Pays-Bas a révélé qu'une unité de quelque 5 000 personnes pourrait coûter à l'ONU 380 millions de dollars américains par an³⁹. L'étude réalisée récemment par le groupe de travail indépendant sur l'avenir des Nations Unies concluait qu'une force de 10 000 personnes pourrait coûter annuellement quelque 500 millions de dollars américains, avec un coût de démarrage unique d'un montant équivalent⁴⁰. Bien que l'ONU ne puisse pas se permettre cette dépense actuellement, elle pourrait peut-être l'assumer ultérieurement dans le cadre d'un programme cohérent pour la paix et la sécurité. Dans l'intervalle, cette proposition, et son coût, mérite qu'on continue de l'étudier.

25. Le secrétaire général pourrait examiner la faisabilité politique et technique de mettre sur pied un Groupe d'urgence permanent de l'ONU. Dans un premier temps, le secrétaire général pourrait solliciter des avis sur ce concept et en faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.